Le Marais poitevin (49)





UP49-05 Le Marais poitevin, un paysage de contraste entre les ambiances ouvertes des grandes cultures du marais desséché (Puyravault) et celles plus fermées du bocage singulier des marais mouillés (Maillezais)

Marais littoral débouchant dans la Baie de l'Aiguillon, le Marais poitevin s'étend dans l'ancien Golfe du Poitou. Il alterne des paysages palustres très typés en relation avec leur mode de valorisation : proches de l'océan, les marais desséchés sont poldérisés; à l'abri de digues et levées, ils composent des paysages ouverts d'ensembles prairiaux anciens et de vastes cultures géométriques ponctuées çà et là de rares arbres de haies de tamaris ou de bandes de roseaux ; les marais mouillés, inondables par crues ou par engorgement sont structurés par un réseau de canaux doublé d'une trame bocagère dense, de boisements humides (terrées) et de communaux. Il se prolonge plus au sud à proximité de Niort par les paysages caractéristiques de la Venise Verte. Hybridant ces ambiances, les marais intermédiaires sont quant à eux partiellement protégés des inondations. Dans ce paysage où la majeure partie des terrains sont sous le niveau des vives eaux, les bourgs se structurent sur les rares îles calcaires allongées qui forment comme un archipel au cœur du marais ou le long des principaux canaux.

Paysages d'eau, les marais composent avec la lumière et les reflets du ciel qui jouent un rôle important dans la perception sensible de ces espaces.

A cette riche mosaïque de zones humides s'ajoutent les paysages singuliers de l'interface entre les marais et le littoral qui enroulent autour de la Baie de l'Aiguillon les prés salés (mizottes), vasières et dunes.

La qualité de ces paysages singuliers repose sur l'équilibre à trouver entre la préservation d'un milieu façonné par l'homme et les modes actuels de gestion (de l'eau notamment) ou d'aménagement (grandes cultures, élevages hors sol, pression urbaine, infrastructures).

Pour en savoir plus sur l'unité paysagère dans son contexte régional

Les représentations sociales des paysages de Vendée (lien vers le département)

Les représentations culturelles des paysages ruraux du « pays profond » (lien vers article représentations culturelles régionales et 15-20-20-40 « Le pays profond », les paysages ruraux)

La famille de paysage : les marais (lien vers la famille des paysages de marais)



A THE WILL WAS

1. Paysage de quai urbain sur le Marais poitevin (Damvix)

2. Emondage des frênes dans le marais mouillé (Maillezais)





3. Paysage cultivé ouvert horizontal du marais desséché (Champagné-les-Marais)

4. Marais intermédiaire et île calcaire habitée d'Aisne (Chaillé-les-Marais)



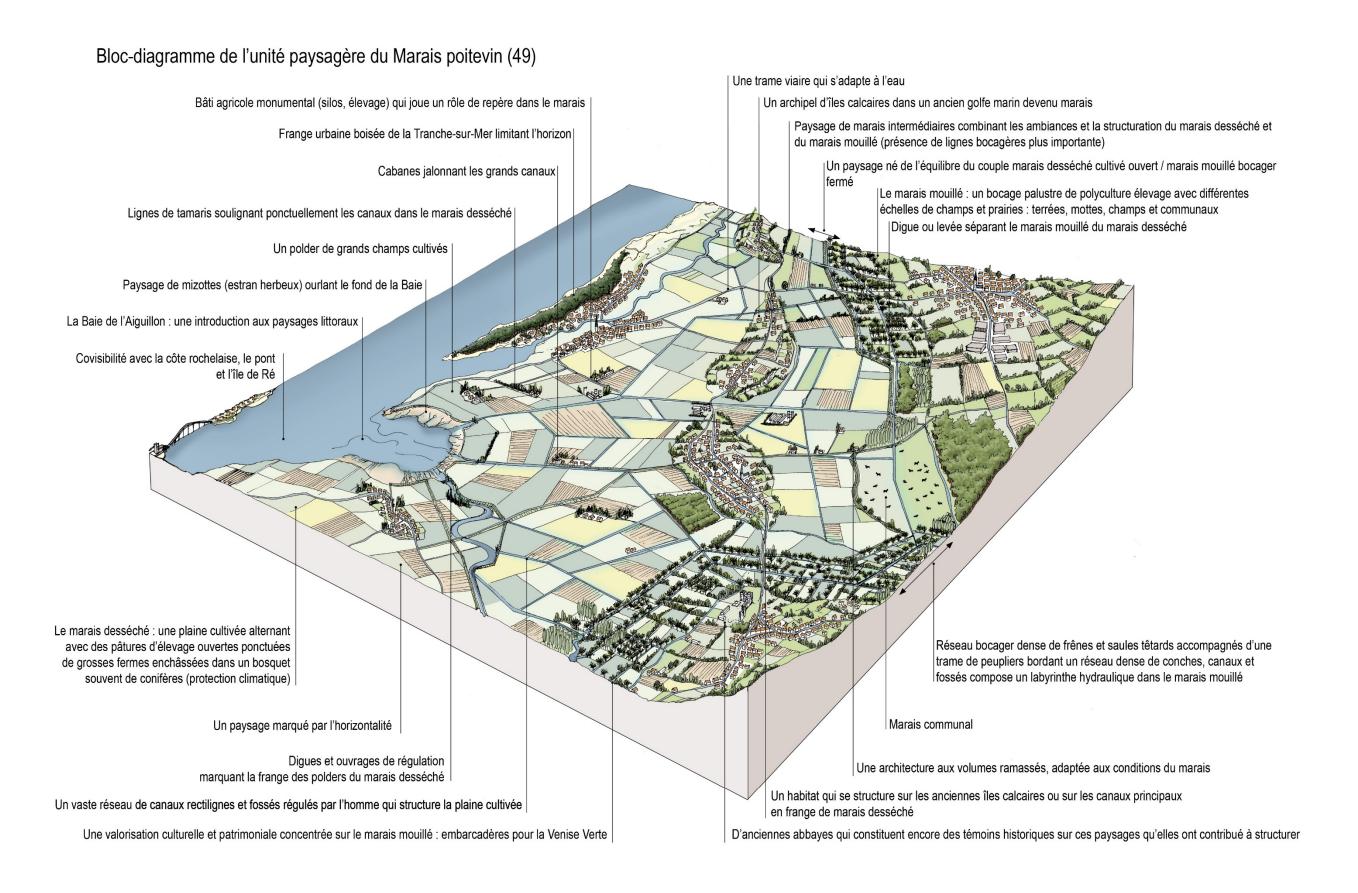


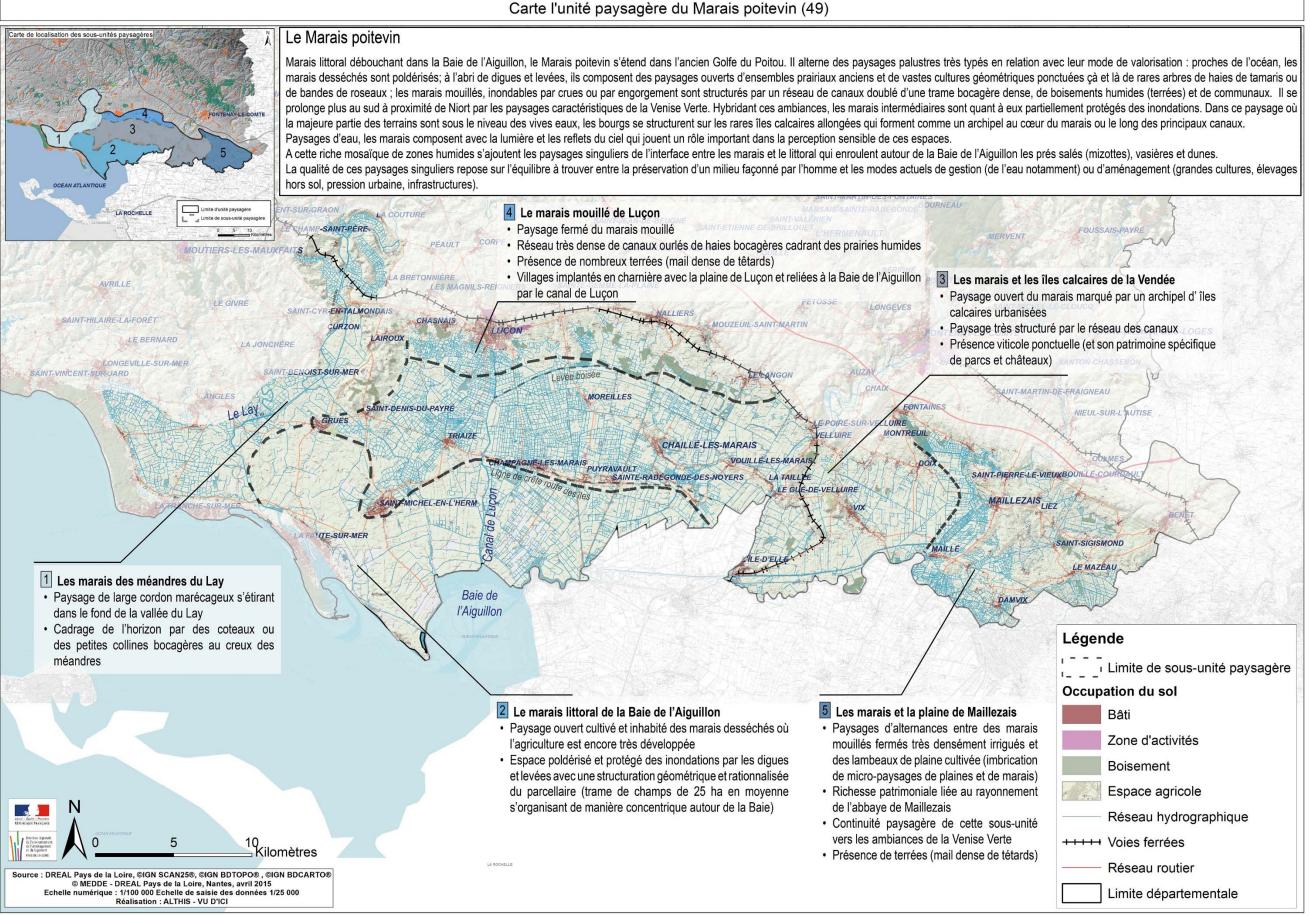
5. Paysage éolien viticole en frange de marais (Vix)

6. Embarcadère pour la Venise verte (Saint-Sigismond- Source : PNR Marais poitevin)



7. Paysage ouvert des grandes pâtures des communaux de Lairoux dans le bocage singulier du marais mouillé (Lairoux)





1. Les limites et continuités paysagères

Vaste zone plane proche du niveau de la mer, le Marais poitevin est clairement circonscrit au nord par un horizon de coteaux doux qui amorcent la plaine du Bas-Poitou. La ville de Luçon, implantée sur cette limite, constitue une porte d »entrée urbaine sur les marais. A l'ouest, le cordon dunaire boisé de la Faute-sur-Mer qui se termine par la flèche sableuse de la Pointe d'Arçay marque une limite nette entre le Marais poitevin et le littoral. Au sud, véritable clé de voûte maritime du marais, l'Anse de l'Aiguillon offre un sas paysager remarquable entre les espaces terrestres du marais et l'horizon océanique.



UP49-10-01 Mizottes (prés salés) de la Baie de l'Aiquillon ouvrant sur le cordon boisé de la Pointe d'Arçay (Champagné-les-marais)



UP49-10-02 Cordon boisé et coteau doux au nord du marais (Moreilles)

Les continuités paysagères vers les départements voisins :

Les ambiances paysagères de l'unité se prolongent à l'est vers la Venise verte et au sud vers le Marais poitevin décrits dans l'inventaire des paysages de Poitou Charentes. A cheval sur deux régions, le Marais poitevin constitue un vaste ensemble hydraulique singulier qui rayonne autour de la Baie de l'Aiguillon et compose des paysages caractéristiques.

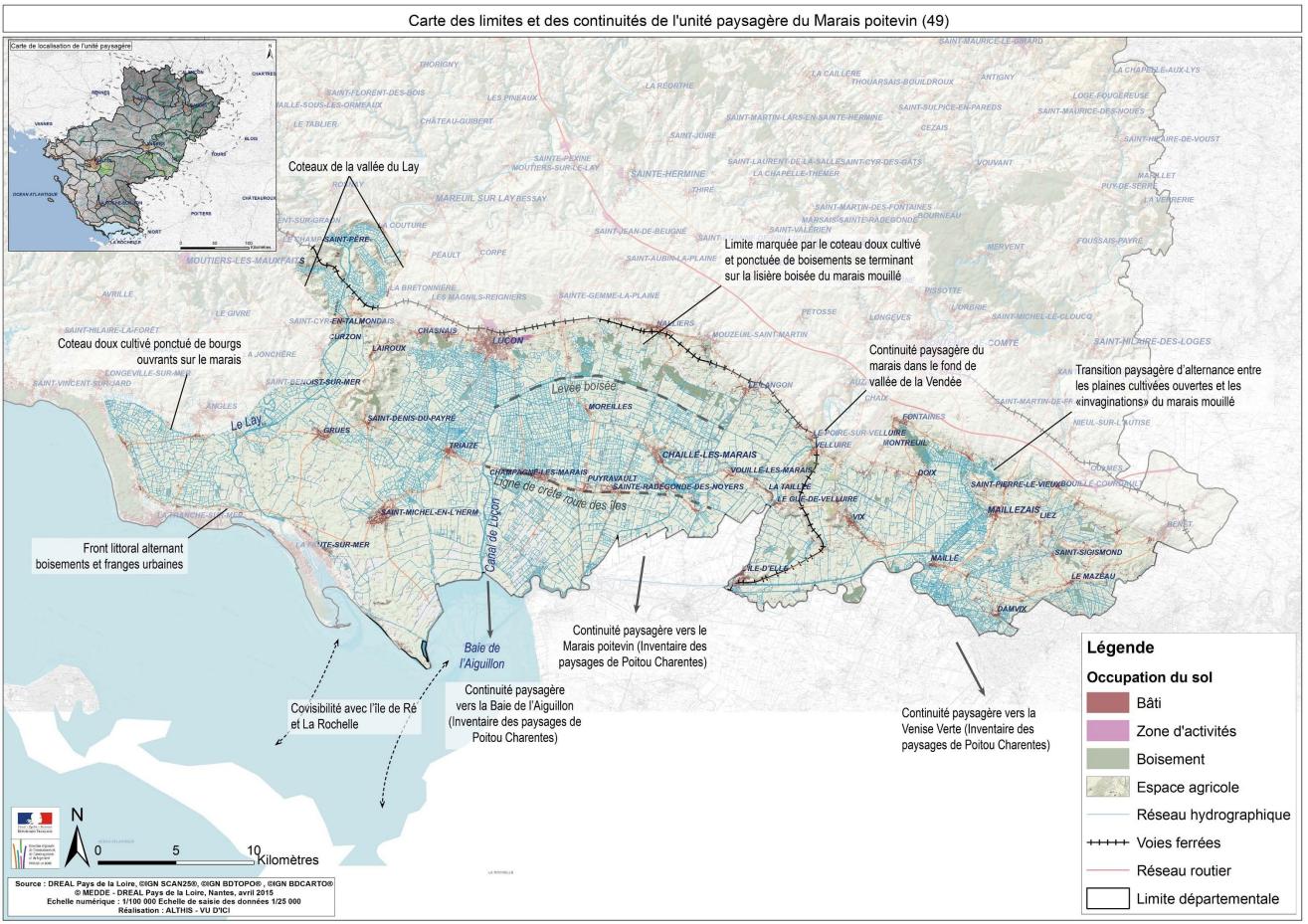
Télécharger la fiche descriptive de la Venise verte (lien vers : 901VeniseVerte.pdf)

Télécharger la fiche descriptive du Marais poitevin (lien vers : 603MaraisPoitevin.pdf)

Pour en savoir plus sur la cohérence avec les atlas de paysages antécédents ou voisins

Lien vers l'inventaire des paysages de Poitou Charentes (http://www.paysage-poitou-charentes.org/)

Atlas de paysages des Pays-de-la-Loire UNITE PAYSAGERE N°49 LE MARAIS POITEVIN



2. Les caractères du Marais poitevin

2.1 Un archipel d'îles calcaires dans un ancien golfe Carte géologique de l'unité paysagère Nord Echelie 1007

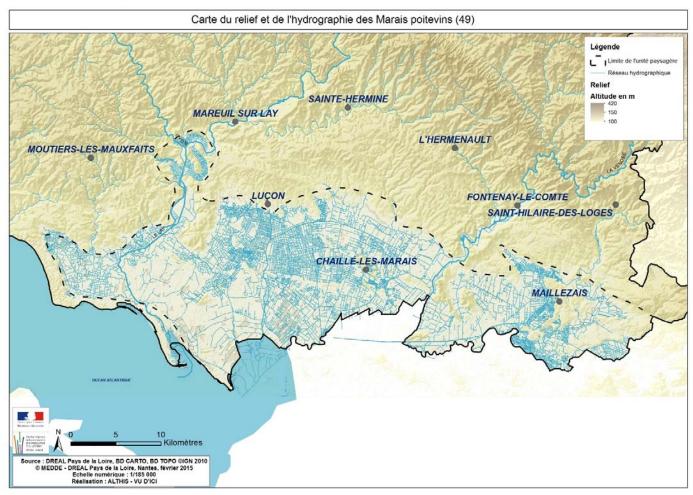
UP49-20-C01 Carte géologique de l'unité paysagère du Marais poitevin

À la fin du Tertiaire, le Marais poitevin constitue une large dépression établie dans les marnes du jurassique. L'ensemble est alors une vaste zone côtière où s'accumulent les sédiments. Ce socle de roches tendres est érodé lors des phases d'abaissement du niveau marin du Quaternaire, tandis que certaines couches plus résistantes demeurent en relief, comme les calcaires plus durs visibles en falaise. À l'Holocène, la transgression marine flandrienne envahit la dépression, la transforme en golfe et y dépose des vases argileuses bleues à brunes : le bri. Localement des dépôts sableux coquilliers témoignent d'anciens cordons littoraux (le Sableau). Les reliques calcaires de l'ancienne plaine forment alors des îles. L'isolement de la mer des anciennes îles s'est fait par un colmatage naturel et progressif de l'ancien golfe qui s'est transformé en zone marécageuse. A l'époque gallo-romaine, le paysage de golfe marin occupé par un archipel d'îles s'envasait. À partir du Moyen Âge, les travaux d'assèchement de ces marais ont accéléré l'éloignement vers l'ouest de la ligne de rivage et l'isolement des îles dans les terres. (Source : CONSEIL GENERAL 85. Fiche du patrimoine géologique vendéen. Comité scientifique et technique pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine géologique vendéen, 2008).



UP49-20-01 llot calcaire de la Dive émergeant dans le marais desséché (Saint-Michel- en-l'Herm)

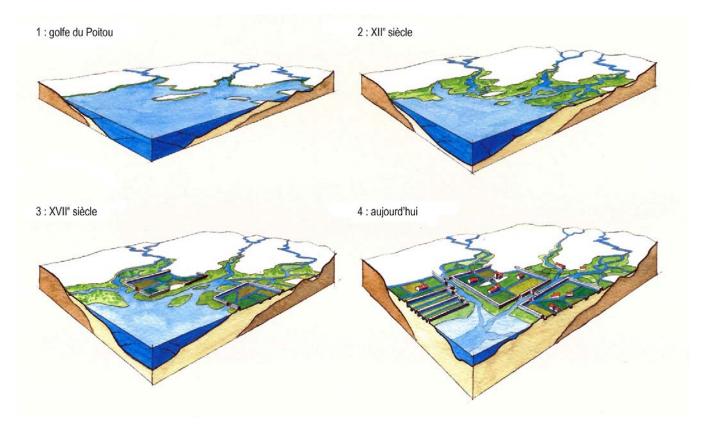
Les îlots calcaires habités forment des repères dans les paysages ouverts du marais desséché, offrant de rares vues dominantes (Saint-Michel-en-l'Herm).



UP49-20-C02 Carte du relief de l'unité paysagère du Marais poitevin mettant en évidence les ilots calcaires dans la partie vendéenne du marais

2.2 Des dynamiques naturelles d'atterrissement... A la poldérisation des marais

Au néolithique, les dépôts de bri étaient de plus en plus importants et commençaient à se recouvrir de plantes supportant le sel : spartines, salicornes... A la fin du néolithique, la dynamique d'atterrissement a conduit à isoler certains dépôts de la submersion des marées. Les alluvions fluviatiles déposées par les eaux continentales ont alors commencé à créer des conditions favorables à l'implantation d'un autre type de végétation : roseaux, laîches et autres graminées. Cela a accéléré la modification du milieu et contribué à la formation d'importantes tourbières dont certaines ont continué à être alimentées par les débris de roseau jusqu'au XIXème siècle. Très vite le golfe s'est paré, sur les vases hautes, de glycérie maritime qui fournissait un très bon fourrage. Ces espaces pâturés appelés localement mizottes ceinturent encore aujourd'hui l'Anse de l'Aiguillon.



UP49-20-02 Schéma de principe d'évolution du Marais poitevin (source : CAUE 85)

La poldérisation des marais est l'œuvre d'un long processus qui a structuré au fil des siècles le marais tel que nous le connaissons aujourd'hui, du fait de (voir détails dans la rubrique pour en savoir plus) :

- L'impulsion donnée par les abbayes, dont certaines (Maillezais - Saint-Michel-en-l'Herm) présentes dans le paysage encore aujourd'hui



UP49-20-03 Abbaye de Maillezais, au cœur du marais, rappelle le rôle des Moines dans sa valorisation

- Une organisation des premiers polders au XVIIème siècle
- Une meilleure régulation hydraulique entre marais desséché et marais mouillé impulsé sous Napoléon 1er
- Des marais toujours régulés par l'homme

L'épisode de la tempête Xynthia invite à réfléchir sur de nouvelles dynamiques pouvant impacter le paysage de la Baie de l'Aiguillon sur le moyen et le long terme. Ces dynamiques sont fortement conditionnées par l'entretien ou le défaut d'entretien du réseau des digues.

Pour en savoir plus sur la poldérisation des marais

Source : S. DUGLEUX. Il était une loi "Essai sur la valeur patrimoniale d'un paysage". TPFE, ENSAP, Bordeaux, 1997.

L'impulsion donnée par les abbayes à partir du VIIème siècle

L'implantation des moines, à partir du VIIème siècle, dans les îles et sur le rivage, seuls véritables lieux habitables, impulse véritablement la transformation radicale des marais: avec des motivations plus économiques et politiques que religieuses, l'Eglise voulait s'enrichir du développement des nouveaux polders en permettant l'implantation d'une paysannerie sédentaire. En 1217, les abbayes de Maillezais, Nieul-sur-l'Autise, St Michel en l'Herm, L'Absie et St Maixent obtiennent un vaste territoire qu'elles doivent mettre en valeur: c'est l'aménagement du Golfe des Pictons, actuel Marais poitevin. A la fin du Xème, siècle les premières ébauches de drainage permirent les mises en culture mais c'est véritablement à partir du XIIème siècle que commencent les travaux d'endiguement. C'est ainsi la partie la plus proche de la mer (facilité d'évacuer l'eau, engorgement plus faible par les eaux terrestres) qui fut desséchée en premier en élevant des digues et en drainant la partie isolée par des canaux. La maîtrise de l'eau était primordiale: en période estivale, les vannes qui permettaient de puiser l'eau dans le marais mouillé sauvage étaient ouvertes; en hiver, les vannes étaient fermées pour éviter l'inondation laissant le marais mouillé éponger les crues. Une partie du marais était ainsi quadrillé par un réseau de digues et de canaux. Fortes de cette valorisation du territoire, les abbayes du marais ainsi desséché se développèrent pour rayonner tant économiquement que culturellement sur le territoire, comme en attestent les remarquables vestiges patrimoniaux encore lisibles dans le paysage aujourd'hui.

Une réorganisation des marais à partir du XVIIème siècle

La majorité de ces ouvrages furent anéantis par la guerre de cent ans et les guerres de religions. Faute d'entretien, les marais desséchés retournèrent presqu'à leur état originel. Ce n'est qu'au XVIIème siècle que reprirent les travaux de dessèchement. Les marais furent réorganisés avec une plus grande régularité géométrique. Le système de « portes-à-flot » du Moyen-Âge furent repris aux points de contact avec la mer (portes librement battantes qui empêchaient l'eau de mer d'entrer et permettait l'écoulement de l'eau douce hors du marais). Les marais mouillés étaient quant à eux isolés, habités de modestes huttes de roseaux ou de cabanes en pierre, petites exploitations polyvalentes adaptées au milieu. Les sols régulièrement inondés présentaient une grande valeur économique. Les habitants y vivaient de la pêche, la chasse et des productions maraîchères, essentiellement vivrières, sur les terrains émergeants (les mottes). Ils plantaient des terrées : têtards de frênes pour le chauffage, aulnes pour le travail du bois et osiers.



UP49-20-04 Terrées dans le marais mouillé (Fontaines – source PNR Marais poitevin)

Une meilleure régulation hydraulique entre marais desséché et marais mouillé impulsé sous napoléon 1er

Sous l'impulsion de Napoléon ler et de ses ingénieurs, de grands travaux d'aménagement sont lancés dans le marais mouillé avec pour objectif notamment de favoriser l'écoulement de la Sèvre Niortaise pour mieux assainir le marais. Ainsi le fleuve est curé, élargi, redressé. Par ailleurs, l'approvisionnement en eau du marais desséché au moyen de bondes (ouvertures dans les levées) est autorisé. Minimisant les inondations saisonnières, ces modifications confortèrent la Sèvre Niortaise dans son rôle de voie commerciale maraichine.

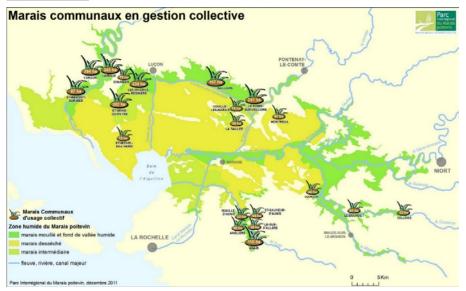
Progressivement la gestion du marais s'organise avec la régulation du niveau d'eau entre les deux types de marais. Ce niveau devient l'enjeu central et induit la hiérarchisation de l'entretien en fonction du gabarit des canaux. Les roselières disparaissent progressivement du marais mouillé au profit des cultures maraîchères comme la Mogette et des peupleraies. Le marais mouillé ainsi valorisé n'est plus uniquement le vase d'expansion des eaux autour des cultures du marais desséché.



UP49-20-05 Peupliers dans le marais mouillé (source Alain TEXIER 29/05/2007 – PNR Marais poitevin)

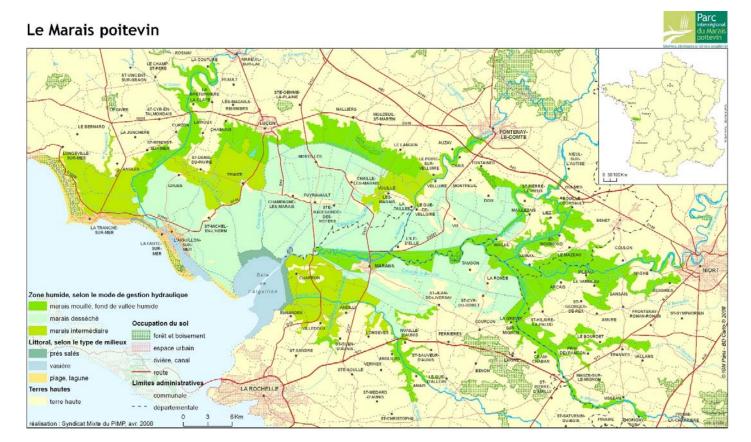
Des marais toujours régulés par l'homme

Organisée écologiquement et socialement autour de la maîtrise de l'eau, la société maraîchine a mis en place un système d'exploitation, de relations et d'échanges spécifiques qui transparaît dans les paysages au travers des ports et cales reliés par des conches et de la présence des grands communaux (vastes pâtures communes). Ainsi le système de mise en valeur des terres a permis au cours de l'histoire une certaine indépendance par rapport à la notion de propriété et des modes de faire valoir collectifs du territoire (communaux). Il en résulte une structuration sociale spécifique qui se traduit directement dans le parcellaire des communes du marais. Le fonctionnement hydraulique du marais relève d'une grande complexité. La régulation des niveaux d'eau à l'échelle de la zone humide est difficile car elle se heurte à des jeux d'acteurs et des objectifs différents, et ce sur des territoires intimement liés.



UP49-20-06 Carte schématique de la gestion collective des marais communaux (source : PNR Marais poitevin, 2011)

2.3 Un éventail de marais, ouvert autour de la Baie de l'Aiguillon



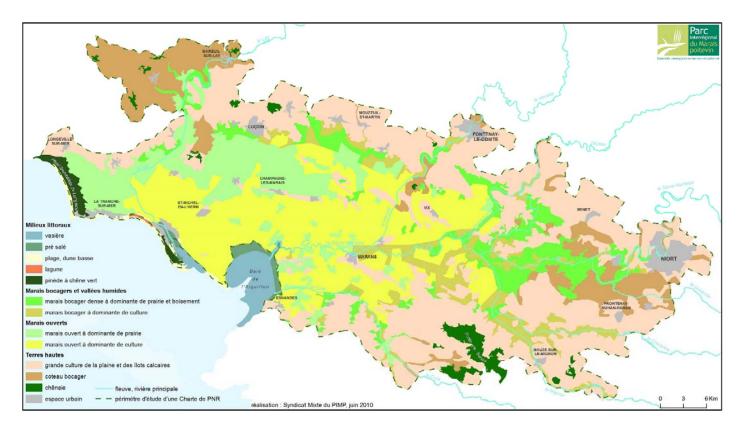
UP49-20-07 Carte des types de zones humides associées à la gestion du marais (source : PNR Marais poitevin, 2008)

L'aménagement et la viabilisation progressive du Marais poitevin ont conduit à la formation autour de la Baie de l'Aiguillon de trois types de paysages très contrastés et pourtant indissociables :

- Le marais mouillé, marais bocager dense de polyculture élevage
- Le marais desséché, marais ouvert à dominante de cultures
- Le marais intermédiaire, marais semi ouvert à dominante de prairies

L'ensemble s'organise autour des prés salés et vasières de la baie de l'Aiguillon dans laquelle rayonnent les estuaires des fleuves et canaux qui drainent ces marais.

Cette diversité paysagère renvoie à une véritable richesse de milieux écologiques allant des milieux littoraux aux terres hautes en passant par une variété importante de faciès de marais et de zones humides. Ces écosystèmes en lien avec paysages sont traduits dans le travail du PNR en unités éco-paysagères.



UP49-20-08 Carte des unités éco-paysagères du Marais poitevin (mise au point par le PNR Marais poitevin, 2010)

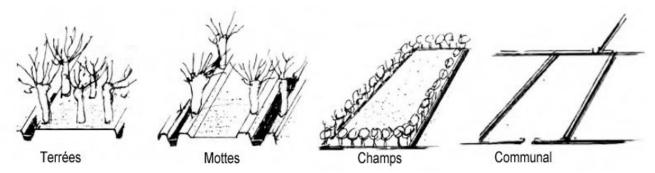
Le marais mouillé : un bocage palustre



UP49-20-09 Structures végétales et hydrauliques du marais mouillé (source A. TEXIER. PNR Marais poitevin, 2007)

Si le marais mouillé donne l'impression au premier coup d'œil d'un boisement inextricable quadrillé de canaux et fossés, sa structuration paysagère est en fait beaucoup plus subtile et présente des échelles d'ouverture contrastées. Ainsi dans les parties basses inondables, ce sont les « huttiers » (petits propriétaires vivant de chasse et de pêche et habitant les cabanes) qui ont structuré dans un premier temps un réseau dense de canaux et fossés avec deux formes principales :

- Les terrées : petites parcelles de fossés et de bandes de terre exhaussées, plantées de frênes, ou saules taillés en têtards et aulnes (vocation d'exploitation du bois)
- Les mottes: petites parcelles plus larges que les terrées, bordées de canaux plantés de frênes têtards, sur lesquelles on cultivait le chanvre, le lin et les productions maraîchères (mogette notamment)



UP49-20-10 Structures végétales et parcellaires accompagnant les canaux (source : PNR Marais poitevin)



A partir du milieu du XIXème siècle, l'évolution de l'agriculture conduit à l'abandon des cultures traditionnelles et à une relance de l'élevage comme en témoignent les cheminées des laiteries qui marquent le paysage. (Notamment en Poitou-Charentes). A la fin du XIXème siècle, le maraîchage, l'exploitation du peuplier (nouvelle source de revenus) et l'élevage se développent. On évolue vers un paysage de bocage qui se structure sur les voies d'eau délimitant des prairies et des communaux avec un parcellaire de plus grande importance.

UP49-20-11 Bovins en pâture dans un champ du marais mouillé cadré de peupliers et frênes têtards (source : PNR Marais poitevin)

Les voies d'eau du Marais mouillé bocager présentent une hiérarchisation importante, avec de la plus grande à la plus petite : fleuves, canaux et rigoles (10 mètres de large), conches (6 mètres environ), fossés (2 à 3 mètres) qui découpent l'espace parcelle par parcelle, donnant au Grand Site son aspect labyrinthique. Il en résulte aujourd'hui un paysage bocager complexe organisé en îlots où les parcelles sont limitées géométriquement par des conches ou des fossés. L'imbrication de la maille plantée des terrées, mottes, champs et communaux crée des variations dans le paysage et donne une impression de labyrinthe aux échelles se renouvelant à l'infini. Ces ambiances de couloirs d'eau sous la voûte des arbres a valu le nom reconnu aujourd'hui de Venise Verte à tout ce secteur du marais.



UP49-20-12 Une ambiance de labyrinthe végétal sur des chemins d'eaux complexes (source : PNR Marais poitevin)

Pour en savoir plus sur les paysages de bocage

Sources:

- CAUE de la Vendée. Bien construire entre Sèvre et Maine. Conseil général de Vendée, 2015.
- Pays de Loiron et de Laval. Etat Initial de l'Environnement du SCOT. 2014

Structure paysagère régionale dominante (texte cliquable vers : http://extranet.paysages.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/le-bocage-structure-paysagere-regionale-dominante-a282.html), le bocage, avec son maillage de haies plus ou moins denses, présente des variations non seulement dans sa composition mais aussi dans sa géométrie en s'adaptant au relief, à l'hydrologie, à la nature des sols et au mode de faire-valoir agricole. Ce dernier conditionne notamment l'équilibre entre pâtures et cultures caractéristique de ce paysage de polyculture-élevage. Le bocage se structure ainsi autour du triptyque haie/talus-fossé/mare et s'accompagne d'un petit patrimoine vernaculaire bien spécifique de chaque secteur. Cela lui donne une véritable qualité paysagère et contribue directement à la qualité du cadre de vie. Le bocage prend aussi d'autres fonctions primordiales dans la valorisation agricole des territoires et leur richesse écologiques. La disparition des haies peut être relativement dommageable compte tenu des différents rôles qu'elle peut jouer:



PSPboc01 - Paysage structuré par la trame des haies du bocage mayennais vu depuis le Mont Montaigu

La haie, un régulateur climatique :

La haie, en milieu agricole doit avant tout être efficace face aux effets du vent. Une bonne haie brisevent protège efficacement un pré, une culture ou un bâtiment sur une distance de 10 à 20 fois sa hauteur selon sa perméabilité.

Une haie brise-vent protège les cultures des dégâts du vent : verse des céréales, trouble de la pollinisation, de chute et lacération des fruits dans les vergers...

De plus une haie améliore le climat de culture en réduisant l'évapotranspiration, en maintenant l'humidité et en réduisant les écarts de température. Le brise-vent augmente le rendement des productions végétales et animales, malgré la petite perte de terrain ou la faible concurrence de la haie par rapport à la culture pratiquée. Cette perte de terrain se chiffre de 2 à 3 % pour un terrain de culture (3 à 5 hectares) et de 3 à 4 % pour zone d'élevage (1 à 3 hectares).

On estime que les rendements des cultures abritées par des haies brise-vent sont augmentés de 6 à 20 % par rapport à une même culture en zone ouverte. De plus la quantité et la qualité (appétibilité) sont accrues (de 20 %) pour les cultures destinées au fourrage. La haie possède également l'avantage de protéger du soleil l'été.

La haie ralentit l'écoulement et purifie l'eau

Les haies implantées sur les flancs de pentes, même faibles freinent l'écoulement de l'eau, permettant son infiltration et de suite sa purification. Les haies servent de réservoirs à eaux assurant un débit régulier des cours d'eaux et créent une zone humide à son pied. De plus les arbres pompent le surplus d'eau pendant les périodes d'humidité, surtout au printemps lorsque la végétation se réveille. Les arbres absorbent de grandes quantités d'eau assainissant le sol. Une haie permet de dénitrifier les eaux, chaque arbre a des fonctions particulières. Cette ripisylve influe sur la dynamique même du cours d'eau : elle a des impacts sur l'écoulement de l'eau, les dépôts et érosions, les embâcles de bois morts et la stabilité des berges. Cette zone boisée épure l'eau des produits phytosanitaires car l'ensemble des systèmes racinaires filtre l'eau pour pouvoir nourrir les végétaux de minéraux et de substances nutritives comme l'azote. La haie joue également sur les concentrations de produits phytosanitaires, un peu comme les bandes enherbées de 10 mètres de large obligatoires le long de certains cours d'eau.



Exemple de gestion arbres en tétards en Mayenne (Source : Chambre d'agriculture de la Mayenne)

La haie limite l'érosion

Les haies empêchent également l'érosion des sols, en le retenant (Si une haie est plantée parallèlement aux lignes de niveau, alors les éléments transportés par l'érosion seront stoppés par la haie). Elles permettent également de maintenir les berges des cours d'eau.

La haie et ses ressources pour l'homme

Les haies sont encore une source d'énergie renouvelable, par le bois que fournit leur entretien. Cela induit des modes de gestion et une périodicité dans l'émondage, la coupe ou le recépage des arbres qui marquent très fortement le paysage de bocage en contraignant la silhouette des arbres qui de fait ne développent que rarement leur port naturel dans les haies. Les haies sont par ailleurs souvent plantées de fruitiers à proximité des exploitations constituant une ressource vivrière.



PSPboc-03- Gestion en têtard des frênes pour exploiter le bois dans le bocage du marais mouillé du Marais Poitevin (Chaillé-les Marais)

Le bocage : une trame verte écologique

Les haies sont un lieu de vie important pour diverses espèces et servent de refuges et de corridors écologiques, et sont donc à la source d'une richesse faunistique et floristique très importante.

Perception sociale du bocage et de la campagne

Dans le cadre de la réalisation de l'atlas régional de paysages, une enquête sociologique a permis de révéler non seulement l'importance du bocage dans la perception des campagnes mais aussi la diversité des perceptions et des modes de vie auxquels il renvoie. Les témoignages montrent l'imbrication entre l'identification du bocage et la spécificité des autres éléments du paysage ainsi que les différents modes de valorisation économique du territoire. L'ensemble des témoignages suivants permet d'apprécier toute la subtilité de ces perceptions.

Témoignages des participants sur leur attrait pour les paysages de campagne (du bocage à la diversité agricole du territoire) et les villages (lien vers témoignage)

Le bocage support de projet pour l'aménagement du territoire

Les dynamiques de disparition du bocage ou au moins de la distension de son maillage de haies amènent à réfléchir aujourd'hui à la trame bocagère de demain. La haie et le bocage deviennent de véritables objets de projet et ce à toutes les échelles opérationnelles. Les expériences, programmes de gestion ou replantation et fiches pédagogiques présentés ci-dessous, s'ils sont loin d'être exhaustifs, montrent bien la diversité des réflexions en cours à l'échelle de la région pour réinvestir cet élément d'identité qu'est le bocage pour accompagner la réflexion à toutes les échelles de l'aménagements des territoires ruraux :

- Préfecture et Chambre d'Agriculture de Mayenne. Guide méthodologique pour la préservation du bocage et la prise en compte dans les PLU. 2012. (lien de chargement DOC01)
- Conseil Général, CAUE, Chambre d'Agriculture et CNPF de Vendée. *Les contrats de paysages ruraux en Vendée* Diaporama de présentation du programme CPR. 2014 (lien de chargement DOC02)

- CAUE de Loire Atlantique. *Bâtiments agricoles & paysages, du projet agricole au projet architectural et de paysage*. 2013. (lien de chargement DOC03)
- Mission Bocage. L'agroforesterie. 2012. (lien de chargement DOC04)
- Mission Bocage. Comment valoriser son bois ? 2012. (lien de chargement DOC05)
- CAUE de Sarthe. Le plessage. 2010. (lien de chargement DOC06)
- CAUE et DDT de Mayenne. La densité par la qualité. 2015. (lien de chargement DOC07)

Le marais desséché : une plaine cultivée ouverte

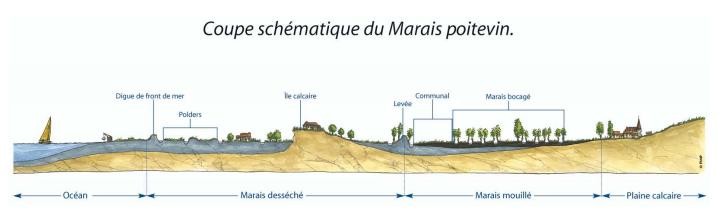


UP49-20-13 Digue (bot) et fossé (contre-bot) protégeant des crues le marais desséché (Champagné-les-Marais)

Pris sur les terres submersibles du littoral, le paysage du marais desséché se structure dans une enceinte de digues appelées localement « bot » quand elle sépare le marais desséché du marais mouillé. Chaque parcelle cultivée, carrée ou rectangulaire, est entourée d'une digue qui la protège du retour de marée ou de l'inondation. Le bot est doublé d'un fossé (contre-bot) drainant l'eau douce qui gorge le talus. Cette eau est collectée dans un canal collecteur qui est récupéré lui-même par de grands canaux de 15 à 20 mètres de large permettant d'évacuer ces eaux directement à la mer par un système de vannes et portes. Les bots constituent par ailleurs la trame de voies hors d'eau permettant d'accéder au marais. Ainsi découpé en grandes parcelles, le marais desséché compose une véritable mosaïque de champs cultivés à l'abri des inondations, ponctué par les îles calcaires habitées.



UP49-20-14 Paysage ouvert de grandes cultures drainées par les canaux et fossés (Champagnéles-Marais)



UP49-20-14bis Coupe de principe d'organisation des marais (Source ; PNR Marais poitevin © PIMP)

Contrairement au marais mouillé, le paysage est là très ouvert et la taille des parcelles dépasse souvent les 4ha. Seules quelques lignes de tamaris le long de fossés ou lignes de haies champêtres ponctuent les panoramas sur cette plaine cultivée. Le bâti est peu présent sur ce secteur et s'égrène le long des principaux canaux. Il est souvent enchâssé dans un écran végétal (souvent de conifères) qui le protège des vents. Seuls les grands silos et les clochers constituent des repères marquants dans ce paysage monotone.



UP49-20-15 Lignes de tamaris bordant les canaux, et, bosquets de peupliers et conifères protégeant les hameaux des vents (Champagnéles-Marais)

Les marais intermédiaires : un paysage hybridant les marais mouillés et desséchés

Le marais intermédiaire fait l'interface entre le marais mouillé et le Marais desséché. Il possède des caractères paysagers très proches du marais desséché : relief plat, paysage ouvert, structures d'assèchement telles que les digues, les pompes... Avec une prédominance des zones pâturées sur les cultures, il se différencie par la présence plus importante de haies au bord des canaux, Il peut être sujet à des crues occasionnelles car il conserve une relation amont avec des voies d'eau douce. En cela il se rapproche du fonctionnement du marais mouillé.



UP49-20-16 Ambiance de paysage semiouvert du marais intermédiaire au nord de Chaillé-les-Marais

La Baie de l'Aiguillon : une introduction aux paysages littoraux

Au sud du Marais poitevin, les digues circonscrivent de manière rigoureuse les paysages plus sauvages de l'Anse de l'Aiguillon. Elles offrent un promontoire privilégié permettant d'embrasser d'un seul regard les vasières où s'arrêtent les oiseaux migrateurs et les mizottes : ces prairies à Puccinellie maritime (appelés localement "mizottes") sont fauchées l'été pour fournir un fourrage de qualité, recherché notamment pour sa teneur en iode et autres sels minéraux, très apprécié par le bétail. Le paysage est également ponctué du rythme des bouchots et des casiers des zones ostréicoles.



UP49-20-17 Port de l'Epine ouvrant sur la Baie de l'Aiguillon



UP49-20-18 Mizottes en fond de Baie de l'Aiguillon depuis la digue des Prises (Champagné-les-Marais)

2.4 L'habitat des anciennes îles et des franges de marais

Dans le marais, les villages se sont développés sur les coteaux des îlots calcaires (buttes témoins du jurassique) et sur les versants de rive du marais en transition avec la plaine du Bas-Poitou. Le positionnement offre souvent des belvédères et panoramas remarquables sur le marais. La présence de ports, de quais et de cales témoigne du lien privilégié qu'entretiennent ces bourgs avec l'eau, les canaux constituant les principales voies de communication.



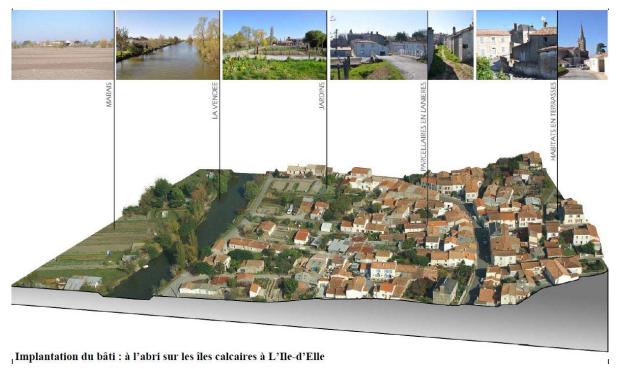
UP49-20-19 Un bourg insulaire dans le marais desséché (Saint-Michel-sur-l'Herm)

L'organisation des bâtiments est très caractéristique, graduée selon la distance au marais. Au sommet des coteaux, le clocher de l'église constitue un point de repère visible depuis les zones reculées du marais. Le Marais poitevin présente un patrimoine important d'églises romanes identitaires sur le secteur. Sur les anciennes îles, les voies d'eau conditionnent l'orientation du bâti. L'espace étant contraint, le cœur de bourg s'étage sur le coteau, délaissant souvent les hauts d'îlots en raison de leur trop grande exposition au vent.



UP49-20-20 Un bourg étagé sur un îlot calcaire : Chaillé-les-Marais

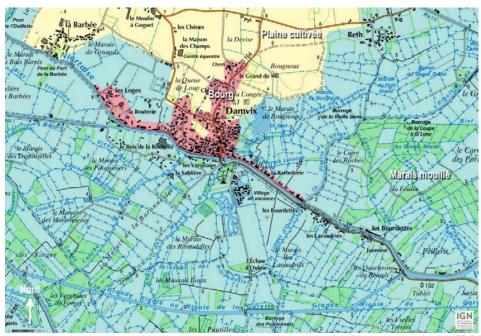
L'étagement facilite l'ensoleillement des corps d'habitation. Le tissu urbain y est très resserré avec un front bâti à l'alignement. Les rues principales desservent les îles selon leur axe principal généralement Est/Ouest et de nombreuses venelles perpendiculaires offrent des dégagements ponctuels sur le paysage de marais.



UP49-20-20ter Structure insulaire du bourg de L'Ile d'Elle : un bâti dense et étagé en relation au marais (source : CAUE 85)

Sur les bords de plaine, le modèle urbain est sensiblement différent avec un développement d'une façade urbaine sur les canaux et une structure plus étalée sur la plaine (cf carte ci-après). On distingue ainsi deux structures urbaines majoritairement représentées dans cette unité paysagère :

- Les villages rues (Vix, Sainte Radegonde ...)
- Les villages groupés autour de leur église (Triaize, Corme-Ecluse, Damvis...)



UP49-20-20bis Organisation du bourg, en rouge, en interface entre la plaine, en jaune, et le marais mouillé, en bleu (Damvix)

A l'approche du marais, les corps d'habitation s'accompagnent de dépendances agencées le plus souvent à leur perpendiculaire. Ces dernières créent l'interface avec les espaces cultivés (jardins et marais) et coupent la course du vent, dans le marais desséché. Les jardins cultivés se situent de part et d'autre des canaux qui sont à l'interface des terres inondables et des terres habitables. Ils forment une fine bande d'espace cultivé entre le bâti et les espaces agricoles très ouverts au parcellaire plus large.





UP49-20-21 Structure jardinée de la frange du marais desséché (à gauche) et du marais mouillé (à droite - source : PNR Marais poitevin)

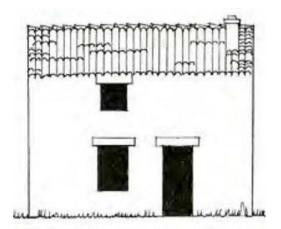
2.5 Une architecture modeste adaptée aux conditions du marais

Hormis ces groupements denses très localisés, le marais ne présente que de très rares constructions isolées, parfois organisées de manière très linéaire le long des canaux. Leur présence est trahie par une concentration végétale importante, dense et ponctuelle : il s'agit de haies dont la vocation consiste moins à ménager des espaces d'intimité qu'à couper les habitations du vent. On distingue ainsi plusieurs types d'architecture dans le marais (détaillée dans la rubrique pour en savoir plus) :

- La cabane du marais mouillé
- La ferme maraîchine qui prend des formes différentes si elle est dans le marais mouillé ou dans le marais desséché
- Les nouvelles constructions agricoles
- La maison de bourg
- La maison bourgeoise

Pour en savoir plus sur l'architecture du Marais poitevin :

La cabane: l'habitat du marais mouillé a évolué à travers les siècles, depuis la hutte primitive jusqu'à la ferme maraîchine traditionnelle. Construite à partir de murs de bois et couverte de roseaux, la hutte devait plus ressembler à la bourrine vendéenne qu'aux fermes maraîchines actuelles. Du fait de la fragilité des matériaux cette forme de construction a aujourd'hui totalement disparu et il n'en reste de traces que dans la toponymie de nombreux hameaux en périphérie du marais. C'est l'utilisation des matériaux solides (moellons de calcaire et tuile canal) à partir du XVIIème siècle qui a permis de perpétuer la forme bâtie de base du marais: la cabane. Modeste en surface, constituée d'une pièce surmontée d'un grenier ouvert de fenestrons carrés pour le séchage et l'éclairage, la cabane présente un profil bas et allongé laissant peu de prise au vent. Elle est orientée vers le chemin d'accès et côté conche une grange ou un simple auvent abrite le foin et le matériel.



UP49-20-22 Cabane du marais mouillé (source : PNR Marais poitevin)

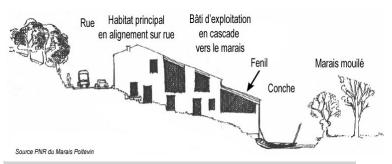
La ferme maraîchine: Implantée sur une aire (tertre accolé à une levée d'accès) souvent plantée pour isoler des vents, la ferme maraîchine dans le marais desséché est souvent de forme allongée. La façade de la ferme est simple et bien ordonnancée (une porte centrale cadrée par deux fenêtres). Elle est crépie à l'enduit de chaux et recouverte d'un toit deux pans à tuiles « tige de botte » et présente peu de modénatures (à l'exception de la corniche et des encadrements).

Dans le marais mouillé, le volume principal est plus important. Dans le prolongement de l'habitation les locaux d'exploitation sont composés d'une étable surmontée d'un fenil souvent ouvert et soutenu par de larges piliers de pierre. Parfois un hangar ouvert complète le bâtiment. Les parties non maçonnées sont en général fermées par un bardage vertical de planches de peuplier. La variété vient souvent de la disposition des différents éléments fonctionnels dans la construction. Les locaux d'exploitation sont placés à l'arrière de l'habitation principale mais sous le même toit : ils communiquent directement avec la conche ce qui permet un chargement facile des denrées agricoles. Les annexes peuvent s'abriter sous un prolongement du toit côté conche ou s'accoler au volume principal avec un toit monopente. Au contact du canal, la ferme s'étage ainsi que la pente.



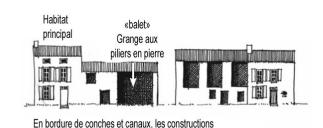
UP49-20-23 Ferme du marais desséché (source : CAUE

85)



UP49-20-24 Ferme du marais mouillé (source : PNR Marais poitevin)

et la qualité du bâti agricole en particulier dans le site classé.



se développent en longueur, parallèles à la voie d'eau

Les nouvelles constructions agricoles: Le bâti agricole contemporain présente des volumes beaucoup plus conséquents que le bâti traditionnel et ce pour répondre aux besoins de mécanisation et de stockage croissant des exploitations toujours plus grandes sur le marais. Il présente souvent un aspect industriel avec ses volumes simples et son bardage métallique. Il se caractérise souvent

par une emprise au sol importante liée à des besoins en aire de manœuvre. Des efforts ont été entrepris pour adapter les volumes



UP49-20-25 Bâti traditionnel et bâti d'exploitation contemporain monumental (Sainte-Radegonde-des-Noyers)

La maison de bourg: l'espace des îles support d'urbanisation étant très restreint, la morphologie des maisons de bourg dans le marais est véritablement guidée par l'économie d'espace. Plus étroites et plus hautes que les fermes, souvent mitoyennes, elles s'alignent sur les rues ou sont légèrement décalées (derrière un mur de pierre). Elles s'étagent sur le coteau insulaire exposé au soleil. Les façades isolent souvent un cœur d'îlot occupé par les jardins terrasses et annexes.



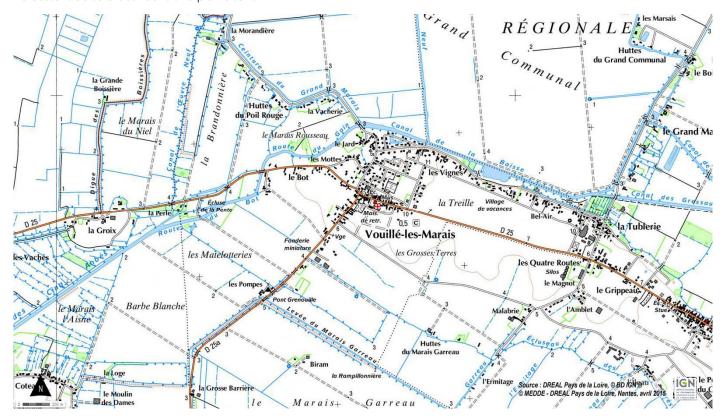
UP49-20-26A Maisons de bourg mitoyennes à l'alignement des rues ou de venelles (Nalliers)

La maison bourgeoise: au XIXème, période la plus riche d'exploitation du marais, les maisons bourgeoises apparaissent dans les bourgs. Elles se distinguent par leur volumétrie plus importante, leur couverture majoritairement d'ardoise et leur style souvent ordonnancé néo-classique. La façade présente souvent des modénatures et ornementations qui affichent la réussite du propriétaire. Souvent implantées dans un jardin enclos derrière un mur surmonté d'une grille, ce volume se détache de l'alignement de la rue et devient parfois un repère dans le paysage.

Pour en savoir plus sur comment mieux construire et rénover dans le Marais Poitevin (lien vers pdf du PNR)

2.6 Une trame viaire qui s'adapte à l'eau

Comme l'eau a été longtemps le moyen de déplacement privilégié dans le marais, la trame viaire terrestre est restée faiblement développée (quelques axes principaux, peu de routes communales, beaucoup de chemins difficilement praticables en hiver). Elle se structure souvent sur les bots et le long des canaux pour relier l'ensemble des îles du marais. En effet, les bots servaient de jonction entre les différents « casiers ». Ils étaient habités jusqu'au milieu du XXème, comme en témoignent encore quelques résidences. Ce maillage géométrique reste cependant très circonscrit à l'intérieur du marais et n'offre que peu de grandes liaisons transversales nord sud (l'Anse de l'Aiguillon et l'embouchure de la Sèvre constituant des obstacles naturels). Circuler dans le marais peut parfois donner l'impression d'emprunter un labyrinthe ouvert où l'on perd ses repères en empruntant des voies rectilignes qui ne cessent de se croiser dans une plaine sans fin.



UP49-20-27 Carte de Vouillé-les-Marais montrant la correspondance entre trame viaire et trame d'eau (source : scan 25 IGN)

Par contre, les liaisons vers la plaine du Bas-Poitou sont nombreuses. Il existe une réelle continuité physique, fonctionnelle et visuelle entre les deux paysages dont l'interface est matérialisée par la frange boisée et la trame hydraulique dense du marais mouillé. Il y a une réelle correspondance lisible par route et par voie d'eau entre les bourgs insulaires du marais et les bourgs de frange de la plaine.



UP49-20-28 Parallélisme des voies terrestres et voies d'eau dans le marais (Champagné-les-Marais)

2.7 Une valorisation culturelle et patrimoniale concentrée

Ce secteur fait l'objet aujourd'hui de nombreuses protections et reconnaissance : outre la présence d'un parc naturel régional, le Marais poitevin fait l'objet d'une zone Natura 2000 et d'un site classé du Marais mouillé poitevin ; cette reconnaissance passe notamment par la prédominance de l'image de la Venise verte et du secteur est avec l'abbaye de Maillezais. Avec la mise en place de l'opération grand site ; des programmes de mise en valeur des bourgs, des canaux et des ports permettant d'investir le marais ont été réalisés en valorisant l'identité culturelle locale et bénéficiant de l'attractivité du littoral. Ces protections et cette attractivité reposent cependant sur l'image du marais mouillé qui reste le secteur le plus fragile compte tenu des dynamiques anthropiques (l'évolution des usages, enfrichement lié au recul de l'élevage) et naturelles (maladies sur les frênes) qui accélèrent sa mutation et risquent de modifier les paysages. La problématique de la gestion de la ressource en eaux, des besoins pour l'irrigation et des niveaux réglementaires de maintien de la nappe constitue un sujet sensible qui concourt également à l'évolution des marais.

Pour aller plus loin sur le patrimoine bâti et naturel

Rubrique patrimoine :

- Lien vers le chapitre 15-20-10 les paysages institutionnalisés
- Patrimoine naturel sur le site de la DREAL Base communale : http://www.donnees.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?rubrique5
- Patrimoine site et paysages sur le site de la DREAL Base communale : http://www.donnees.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?rubrique6
- Pour le lien grand site : Grand Site du Marais poitevin:

 <u>http://www.grandsitedefrance.com/fr/component/content/article/18-les-sites-membres/78-marais-poitevin.html</u>

Cette page permet aussi d'accéder aux deux sites suivants :

- <u>l'Atlas des Patrimoines du Ministère de la Culture</u>
- les Bases Architecture et Patrimoine du Ministère de la Culture

Rubrique Trame verte et bleue :

Lien vers le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) des Pays de la Loire : http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/trame-verte-et-bleue-a1761.html

3. Les sous-unités paysagères du Marais poitevin

Dans le Marais poitevin, l'articulation du marais mouillé et du marais desséché ainsi que la présence de marais intermédiaires permet de distinguer différentes sous-unités paysagères. Par ailleurs la remontée des ambiances du marais dans le large fond de vallée de l'embouchure du Lay singularise le secteur ouest du Marais poitevin tout comme l'imbrication assez complexe des lambeaux de plaine calcaire et des marais mouillés sur le territoire de Maillezais. Ces variations structurelles du paysage du Marais poitevin permettent de distinguer cinq sous-unités paysagères :

- Le marais littoral de la baie de l'Aiguillon
- Les marais des méandres du Lay
- Les marais et les îles calcaires de la Vendée
- Le marais mouillé de Luçon
- Les marais et la plaine de Maillezais

Lien vers la Carte de l'unité et des sous-unités paysagères du Marais poitevin

3.1 Le marais littoral de la baie de l'Aiguillon



UP49-30-01 Un paysage ouvert de grandes cultures, ponctué d'exploitations agricoles (Champagné-les-Marais)

Cet espace correspond historiquement aux dernières zones poldérisées du Marais poitevin. Ce paysage rétro-littoral horizontal ouvert est quasi totalement cultivé et très peu bâti. Quelques fermes aux extensions récentes importantes s'alignent le long des principales levées et canaux. Seule l'île de la Dive et son ancien front de taille calcaire présente un hameau constitué.

L'espace poldérisé présente une structuration géométrique et rationnalisée du parcellaire (trame de champs rectangulaires de 3 à 4 ha initialement et jusqu'à 20 ha aujourd'hui s'organisant de manière concentrique autour de la Baie).

La succession de digues concentriques organise l'espace autour de la Baie et se termine sur le paysage singulier des prés salés naturels (mizottière et mizottes) en fond de Baie. Entre ces prairies salines redessinées par la fauche estivale, les chenaux au tracé arborescent segmentent l'espace et traversent les vasières pour converger sur l'embouchure de la Sèvre Niortaise. Le paysage est ici marqué par le ballet des nombreux oiseaux migrateurs qui viennent se reposer et se nourrir dans cette réserve naturelle remarquable.







UP49-30-02 Ecluse du port de l'Epine régulant l'eau entre le marais desséché et les mizottes du fond de Baie de l'Aiguillon (Puyravault)

3.2 Les marais des méandres du Lay



UP49-30-03 Pâtures du bocage palustre du fond de vallée du Lay (La Bretonnière-la-Claye)

Occupant la frange ouest du Marais poitevin, le paysage des marais du Lay est complexe parce qu'il rassemble des espaces de marais intermédiaires: ces marais sont en fait équipés de structures d'assèchement (digues, pompes, etc.), qui les rapprochent des marais desséchés. Cependant ils ne bénéficient pas de sols leurs permettant un bon ressuyage, ou bien qui conservent une relation amont avec des émissaires, ce qui peut provoquer des crues occasionnelles. Ces marais hybrident les ambiances du marais desséché et des marais mouillés. Structurellement, le paysage de marais mouillé s'organise dans le val du Lay jusqu'à Moricq. Ces marais alternent à la fois des zones de grandes cultures et des séries de mottes et de terrées.

Ce paysage est également marqué par la relation aux coteaux doux bocagers et cultivés qui cadrent la vallée du Lay. Ainsi le large cordon marécageux s'étire dans le fond de la vallée du Lay et, nombreux sont les points de vue qui permettent de dominer et visualiser la structure rationalisée du marais. Vus depuis le marais, les petites collines et les coteaux du Lay rapprochent l'horizon et ajoutent aux ambiances intimistes du bocage. Du fait de l'inondabilité du marais, le bâti s'implante quasi exclusivement sur les versants bocagers ou en frange du marais.



UP49-30-04 Paysage ouvert des communaux pâturés depuis les coteaux du Lairoux

3.3 Les marais et les îles calcaires de la Vendée



UP49-30-05 Vue aérienne sur le chapelet d'îles dans le marais (Champagné-les-Marais – source : CAUE 85)

Ce paysage présente une configuration typique du marais intermédiaire. S'étirant sur la rive droite de la Vendée, ces marais sont susceptibles de recevoir des crues hivernales mais fonctionnent en assèchement à l'aide d'équipements hydrauliques : ils combinent à la fois le paysage ouvert des grandes cultures dans un parcellaire géométrique relativement dense (parcelles plus ou moins carrées de 2,5 ha en moyenne), des prairies régulières et des secteurs de mottes et terrées qui referment ponctuellement l'espace notamment à l'accroche des îles calcaires.

C'est véritablement sur cette sous-unité que l'on retrouve l'archipel d'îles calcaires urbanisées. Suivant une direction quasi est/ouest, les îles oblongues se succèdent et créent des reliefs très lisibles dans le paysage horizontal du marais. C'est le plus souvent la frange sud qui est le plus densément urbanisée (exposition favorable au soleil). La partie haute de l'île est souvent libérée par des champs et des pâtures de refuge hivernal pour les animaux. Les voies d'eau enchâssent l'île et développent un véritable réseau permettant d'investir le marais périphérique. Les voies terrestres relient ces îles et semblent tracer un chemin de cabotage dans cet archipel.

On notera par ailleurs la présence viticole ponctuelle (et son patrimoine spécifique de parcs et châteaux) sur les collines qui bordent la vallée de la Vendée. Elles offrent des promontoires remarquables qui permettent de lire toute la subtilité des paysages du Marais poitevin (de nombreux belvédères y sont aménagés). Les ambiances de ce marais remontent dans le large fond de vallée de la Vendée.



UP49-30-06 Paysage ouest structuré des canaux et des parcelles de cultures ou de grandes pâtures (Champagné-les-Marais)

3.4 Le marais mouillé de Luçon



UP49-30-07 Structure fermée dense similaire du bâti et du marais mouillé à Nalliers

Cette frange nord du Marais poitevin correspond véritablement au paysage fermé du marais mouillé. Ce réseau très dense de canaux ourlés de haies bocagères cadre de nombreuses terrées, des prairies humides et des mottes maraîchères. Le parcellaire est beaucoup plus dense (les parcelles dépassent rarement un hectare) dans ce secteur et le dessin des canaux devient plus organique suivant les méandres d'un cours d'eau ou la courbe du coteau. Les frênes têtards rythment ce paysage fermé dans un camaïeu de verts. Il y a un véritable contraste d'échelle, de textures, de lumières, de couleurs et de sons entre ce paysage et ceux des plaines cultivées qui l'encadrent.

Les bourgs sont ici implantés en charnière avec la plaine de Luçon et reliés à la Baie de l'Aiguillon par le canal de Luçon. Il y a une vraie relation fonctionnelle mais aussi structurelle entre le marais mouillé et les trames urbaines des villages alentours. Les rues se terminent sur des cales ou sont longées de quais. Les franges urbaines sont ceinturées de jardins drainés par des conches qui desservent l'ensemble du marais mouillé. Il y a parfois même une quasi-correspondance d'échelle et d'organisation entre les îlots urbains et les mottes du marais.



UP49-30-08 Canal dans le marais mouillé de Nalliers

3.5 Les marais et la plaine de Maillezais



UP49-30-09 Paysage intimiste du bocage palustre de la Venise Verte (source : PNR Marais poitevin)

Ce paysage se caractérise par une alternance entre des marais mouillés fermés très densément irrigués et des lambeaux de plaine cultivée. Cette imbrication de micro-paysages de plaines et de marais se traduit par des perceptions très dynamiques et contrastées entre vues ouvertes sur les grandes cultures cadrées par les franges boisées du marais et ambiances intimistes du

marais mouillé.

Les marais mouillés sont structurés de manière très régulière autour des canaux et des cours rectifiés de la Jeune et la Vieille Autise. Les bourgs présentent tous une implantation avec une façade de quais ou un prolongement des rues en cales sur ces voies d'eau qui desservent ces marais septentrionaux de la Venise Verte. Cette sous-unité paysagère présente ainsi une véritable richesse patrimoniale tant sur le plan des espaces agro-naturels que du bâti. Elle est par ailleurs marquée par l'abbaye de Maillezais : la monumentalité et la qualité de ses vestiges bâtis lui confèrent un statut de repère sur le paysage du marais mouillé de l'Autise. Véritable pôle touristique attractif le site, de l'abbaye de Maillezais s'inscrit dans le réseau des abbayes du sud Vendée et les villages du secteur font partie des portes d'entrée de la Venise Verte valorisant un tourisme culturel et de proximité.



UP49-30-10 Port réaménagé de Courdault (Bouillé-Courdault-source : PNR Marais poitevin)

L'ensemble des actions est coordonnée par les conseils départementaux, le Parc Naturel Régional et l'IIBSN (Institution de la Sèvre Niortaise). De plus, sur ce secteur en partie recouvert par le site classé, l'Etat est fortement impliqué dans la réalisation de projets d'aménagement.

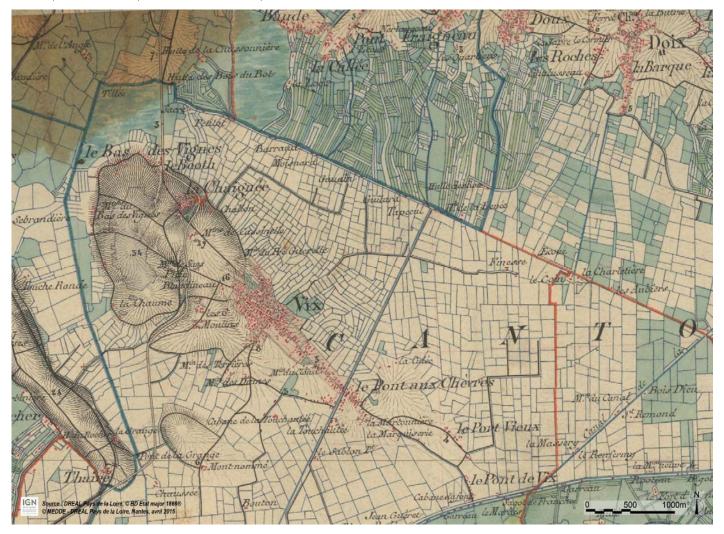
4. Les dynamiques paysagères

Pour en savoir plus sur la dynamique des paysages à l'échelle régionale :

Lien sur la dynamique régionale

4.1 Exemple d'évolution secteur de Vix

Dans le cadre de l'analyse des dynamiques paysagères, pour chaque unité paysagère, un secteur particulier est choisi de manière à caractériser, en tant qu'échantillon représentatif de l'unité, une large partie des dynamiques vécues à l'échelle de l'unité. Cette analyse s'appuie notamment sur la comparaison des données cartographiques et des photographies aériennes à différentes époques données. Ce zoom est représentatif mais non exhaustif des dynamiques vécues à l'échelle de l'unité. Les dynamiques de l'unité qui ne s'illustrent pas à travers cet exemple sont donc détaillées à la suite.



UP49-04-ETAT MAJOR : Vix - Carte d'état-major (1866)- (SCAN Historique à l'échelle du 1 :40000)

Une implantation insulaire au cœur du marais poitevin

L'ancienne île de Vix constitue, dans une direction nord-ouest/sud-est, une des îles qui se succèdent et créent des reliefs très lisibles dans le paysage horizontal du marais. Elle est plus élevée au nord-ouest tandis qu'elle tombe vers les marais desséchés en prairies au sud-est. Le village du Pont-aux-Chèvres constitue l'agglomération originelle de la commune de Vix, formée à proximité du pont du même nom, qui permit alors de passer le canal creusé entre 1696 et 1698. Ce canal visait alors à faciliter l'écoulement de l'eau des marais desséchés situés en amont entre Vix et Doix. Les premières constructions se sont ainsi agglomérées autour du pont et du canal, pour ensuite s'étendre sur l'ancienne île en s'implantant sur un modèle d'organisation dense économe en espace, à la perpendiculaire de la rue principale.



UP49-03-ORTHO_1957 - Vix - Orthophoto 1957 - (BD ORTHO Historique 1957)

La mutation du marais mouillé au nord de Vix

La comparaison des orthophoto de 1957 et 2010 montre l'évolution du secteur des marais mouillé situé au nord du bourg. Alors qu'à la moitié du XXème siècle, l'organisation spécifique des marais est encore bien visible, affichant une certaine stabilité constatable depuis la carte d'Etat-major de 1866, en 2010, le marais mouillé a complètement disparu laissant place à un parcellaire adapté au développement de l'agriculture intensive. Le canal passant en diagonale au nord de l'île marquait sur la carte d'Etat-major et sur la photo de 1957 une vraie rupture paysagère, ce n'est plus le cas aujourd'hui.



UP49-02-ORTHO_ - Vix - Orthophoto 2010-- (BD ORTHO)

Une simplification des paysages en lien avec le développement des grandes cultures

Le secteur de Vix, en accord avec les caractéristiques paysagères observées à l'échelle de la sous-unité des marais et des îles calcaires de la Vendée, connaît un paysage agricole de grandes cultures structuré autour d'un parcellaire géométrique. La comparaison des orthophotos de 1957 et 2010 montre que les dynamiques de regroupement des parcelles agricoles se sont réalisées sur un rythme soutenu. Dans l'ancienne organisation, un parcellaire étroit était orienté par la morphologie des terrains au niveau de l'ancienne île, tandis que les parcelles légèrement plus larges des marais s'organisaient globalement dans un sens nord-sud. L'organisation contemporaine remet en cause ce schéma. Les regroupements modifient la configuration laniérée des parcelles agricoles des marais. On assiste ainsi à un regroupement parcellaire conséquent, qui tend à la simplification des paysages, tandis que sur l'ancienne formation insulaire, les parcelles ne sont plus automatiquement orientées par les courbes de relief. La partie haute de l'île est en général libérée par des champs et des pâtures de refuge hivernal pour les animaux.

Le secteur de Vix est par ailleurs concerné par la présence ponctuelle et relictuelle de terres viticoles sur les parties hautes de l'île, au niveau de la Chaignée



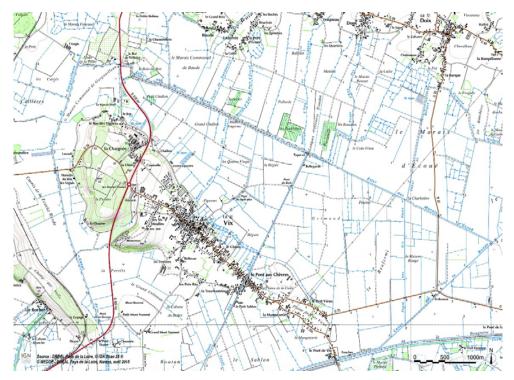
UP49-40-04 Secteur de culture viticole sur la partie nord-ouest de l'ancienne île de Vix (Vix – 2015)

Un développement assez modéré de l'urbanisation

A l'instar des évolutions vécues au sein de la sous-unité des marais et îles calcaires de la Vendée, l'urbanisation du secteur s'est effectuée sur l'île calcaire de Vix, majoritairement sur la frange sud qui bénéficie d'une exposition favorable au soleil. La comparaison des orthophotos de 1957 et 2010 montre que les extensions urbaines au sein de ce secteur ont été assez modérées durant la période. Pour autant, la diffusion d'un tissu pavillonnaire vers le nord-ouest s'inscrit progressivement dans le paysage. Ce mode de développement contraste avec les compositions morphologiques anciennes dont les impératifs d'alignement et de mitoyenneté guidaient l'organisation générale. Désormais, dans le modèle pavillonnaire, l'implantation de la construction se fait au milieu de la parcelle. Le concept même de rue est réinterrogé au profit d'un développement épisodique le long du réseau viaire. La diffusion de ce modèle, dans le cadre d'un paysage insulaire ouvert et fortement exposé, contribue à effacer les transitions nettes entre espace bâti et espace agri-naturel.



UP49-40-01 Les extensions de l'urbanisation sont très exposées visuellement dans un contexte de paysage ouvert (Vix – 2015)



UP49-01-IGN2013- Carte IGN 2013 du secteur de Vix-(SCAN 25)

Les infrastructures liées à la production et au transport de l'énergie marquent le paysage



UP49-40-02 Le parc éolien du Canal de Gargouilleau à Vix devient un nouveau point de repère dans le paysage (Vix - 2015)

Le parc éolien du canal de Gargouilleau est mis en service en 2004 avec cinq éoliennes de 80 mètres. Installées à l'ouest de l'ancienne île, ces éoliennes composent de nouveaux points de repère dans le paysage, a fortiori dans cet environnement particulièrement horizontal, bien qu'une ligne de force topographique marquée compose l'arrière-plan depuis l'est du site.

Le caractère horizontal des paysages du marais poitevin génère une exposition forte pour les éléments aux volumes et hauteurs imposants. Ainsi, à l'instar des éoliennes du secteur de Vix, les infrastructures dédiées au transport de l'énergie (ligne THT,...) viennent à caractériser certaines portions du paysage.



UP49-40-09 Le caractère horizontal du paysage amplifie la visibilité des installations électriques (Champagné-les-Marais – 2015)

Des infrastructures de déplacement qui se fondent dans le paysage



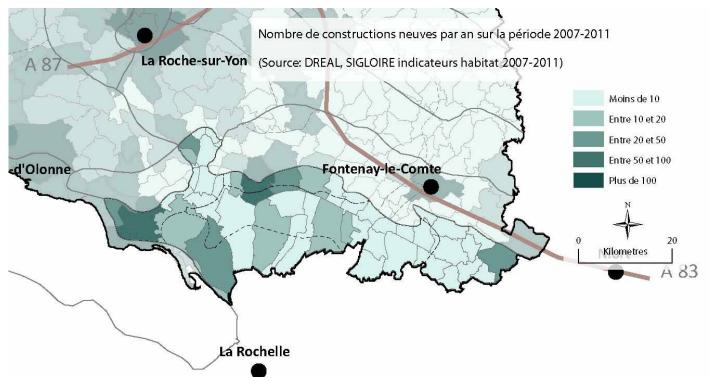
UP49-40-03 La RD 938, qui contourne le bourg de Vix par l'ouest, se fond dans le paysage (Vix – 2015)

L'aménagement de la D938, qui relie Marans et Fontenay-le-Comte, semble se fondre dans le paysage. Mais on observe une densification des infrastructures routières qui modifie le paysage, notamment par des giratoires qui marquent désormais l'entrée de ville, comme le montre la carte IGN de 2013.

De même, la ligne de chemin de fer reliant La Rochelle à La Roche-sur-Yon et Nantes qui longe la partie ouest de la commune ne laisse pas d'empreinte dans l'horizon visuel, la section de la Roche-sur-Yon à Saintes restant non électrifiée.

4.2 Dynamiques de pressions urbaines

L'unité paysagère du marais poitevin se distingue par des dynamiques paysagères orientées par des facteurs diversifiés : ce sont d'abord les pressions rétro-littorales qui reportent sur les communes telles que Saint-Michel-de-L'Herm les fortes dynamiques constructives vécues sur la côte vendéenne. Par ailleurs, les constructions sont également soutenues dans l'aire d'influence de Luçon et Fontenay-le-Comte au nord de l'unité, celles de Niort à l'est, tandis que la proximité de l'autoroute A83, à proximité de Maillezais à l'est de l'unité, génère des dynamiques constructives légèrement supérieures à celles vécues dans le reste de l'unité qui restent globalement modérées, à l'image d'une large moitié est (dont Vix fait partie). Le projet de nouvelles infrastructures autoroutières vers La Rochelle au sud pourrait également avoir des conséquences en matière d'attractivité.



UP49-40-DYN Des dynamiques constructives contrastées entre l'ouest stimulé par l'attractivité littorale et l'est de l'unité paysagère. A l'est, l'influence niortaise contribue à accentuer les dynamiques positives (Source : DREAL, SIGLOIRE indicateurs habitat 2007-2011)

4.3 Des extensions urbaines limitées mais visibles

L'unité paysagère du marais poitevin se distingue par des évolutions urbaines particulières qui se concrétisent principalement par un phénomène de remplissage des anciennes formations insulaires et par le développement des bourgs périphériques du marais. Les extensions urbaines liées à l'habitat, qui restent modérées de manière générale, se font ainsi dans le prolongement des bourgs anciens et du fait de leur implantation sur les légers reliefs, sont très fortement exposées.

Si l'unité paysagère ne connaît pas de zones d'activités très importantes en termes de taille, quelques zones d'activités s'inscrivent dans le paysage des entrées de ville des anciennes îles, souvent en lien avec l'activité agricole. L'intégration paysagère des bâtiments liés à ces activités constituent un enjeu important pour la préservation du paysage.



UP49-40-05 Les extensions récentes prennent place sur la ligne de crête (Chaillé-les-Marais - 2015)



UP49-40-06 Les constructions récentes sont particulièrement exposées en situation de frange urbaine (Vouillé-les-Marais – 2015)

4.4 Des dynamiques de valorisation du patrimoine naturel, architectural et paysager

Le territoire n'est pas uniquement concerné par le report de l'attractivité balnéaire puisqu'il génère de lui-même une économie favorisée par la mise en avant d'un patrimoine assez diversifié. L'image de la Venise Verte contribue à forger une identité touristique qui s'inscrit dans des tendances axées sur la découverte des territoires à haute valeur environnementale et paysagère. L'incitation des acteurs du territoire au développement des circuits de découverte de type randonnée ainsi que les programmes de mise en valeur des bourgs, des canaux et des ports participent de cet effort de valorisation des atouts endogènes. Dans ce cadre, la question de l'intégration paysagère des équipements en lien avec l'accueil sur les sites (signalétique, aires de stationnement...) devient un enjeu important.



UP49-40-11 La partie ouest de l'unité accueille de plus en plus de sites d'hébergement de plein air (Saint-Michel-en-L'Herm - 2013)

Au cœur de ces dynamiques de valorisation d'un territoire élargi, l'abbaye de Maillezais constitue un important référent patrimonial localisé. Les aménagements destinés à renforcer les abords du site illustrent une volonté de mise en avant d'un tourisme culturel de proximité.



UP49-40-07 Les aménagements des abords de l'abbaye de Maillezais participent à la mise en scène du patrimoine (Maillezais – 2015)

4.5 L'inscription de plus en plus visible des bâtis agricoles dans le paysage

Le drainage progressif du parcellaire agricole favorise les dynamiques de regroupement parcellaire ainsi que la modification des cultures, au profit d'une intensification de l'activité. Il faut rappeler que les « terres hautes » ont toujours été cultivées pour nourrir les bêtes dans le cadre des activités de polyculture-élevage. De fait, la trame bocagère n'est traditionnellement peu dense. Ces tendances contribuent à s'inscrire dans le marais poitevin en maintenant une ouverture progressive des paysages. Les grandes parcelles cultivées sont séparées par les canaux dont l'inscription sur le paysage est principalement visible depuis les points hauts.

Les dynamiques de simplification du parcellaire et d'agrandissement des champs s'accompagnent également d'une augmentation du nombre de bâtiments agricoles. Le bâti agricole contemporain présente aujourd'hui des volumes simples et imposants, à connotation industrielle avec un bardage métallique, qui s'imposent dans le paysage.

Les enjeux pour l'agriculture portent également sur l'évolution des modes de culture (importance de la culture céréalière et de la préservation des haies), des difficultés de l'élevage (question du retour en prairie de certaines zones du marais).



UP49-40-08 L'aspect volumineux du bâti agricole est accentué par le caractère ouvert du paysage (Champagné-les-Marais – 2015)

11. Préserver la lisibilité du fonctionnement hydraulique dessinant le parcellaire qui caractérise les paysages du marais

13. Gérer le patrimoine des arbres taillés en têtards

14. Limiter la plantation en plein de peupliers dans les parcelles

15. Valoriser la présence des paysages viticoles ponctuels

12. Maîtriser l'impact paysager de l'implantation des bâtis à vocation agricole dans les paysages ouverts du marais desséchés et du marais intermédiaire

Bloc-diagramme de synthèse des enjeux de l'unité paysagère du Marais poitevin (49)

ACCOMPAGNER SUR LE PLAN PAYSAGER LES DYNAMIQUES DE MAÎTRISER LA PRESSION URBAINE DANS UN CONTEXTE PAYSAGER SENSIBLE 16. Assurer un développement de l'habitat qui participe à l'identité des paysages urbains en valorisant leur site d'implantation VALORISATION DU MARAIS POITEVIN insulaire ou rivulaire du marais 1. Accueillir dans le respect des sites et de la qualité des paysages : assurer une découverte des marais 17. Maitriser les extensions urbaines pour garantir une gestion économe de l'espace et la lisibilité des paysages compatible avec les activités qui participent à sa gestion 18. Veiller à la cohérence et à l'identité urbaine, architecturale et paysagère des différents quartiers en fonction de leur 2. Assurer l'accessibilité aux paysages emblématiques et favoriser les cheminements et continuités paysagères entre les espaces (développement des circuits pédestres et cyclables intégrés) 3. Porter une attention particulière à l'intégration paysagère des lieux d'accueil touristique ainsi qu'à élément structurant d'un projet d'urbanisme végétal cohérent l'aménagement des structures d'accompagnement (aires de stationnement, belvédères, bancs...) 4. Maîtriser l'évolution des paysages rétro-littoraux face au report de pression touristique et urbaine 5. Valoriser les rapports visuels au lointain (coteaux bocagers, cordon dunaire boisé, silhouette urbaine de La Rochelle, île de Ré) 6. Limiter et homogénéiser les objets de signalétique MAINTENIR L'ÉQUILIBRE ENTRE PRATIQUES AGRICOLES ET DYNAMIQUES NATURELLES POUR PRÉSERVER LES PAYSAGES REMARQUABLES DES MARAIS la qualité de l'entrée de ville - gérer les espaces de recul entre les voies et les bâtiments 7. Maintenir une activité agricole variée et ses usages liés 8. Recomposer le territoire et l'adapter aux nouveaux usages avec comme trames fondatrices le bocage et l'eau 9. Maintenir l'agriculture spécifique des espaces inondables des marais et fonds de vallées 28. Masquer ou accompagner les zones de stockage et les aires de manœuvre et de stationnement 10. Accompagner l'évolution de l'activité traditionnelle de maraîchage dans le marais

- 19. Préserver le patrimoine végétal des espaces urbanisés (jardins, parcs, arbres d'alignement, potagers, berges...) comme
- 20. Valoriser la présence de l'eau au cœur et à proximité des villages par des cheminements et des espaces publics associés
- 21. Limiter l'impact visuel et structurel des voiries dans le paysage des aménagements péri-urbains

MAÎTRISER LES DÉVELOPPEMENTS DES PROJETS D'INFRASTRUCTURES ET D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

22. Favoriser une implantation maîtrisée limitant une exposition visuelle de longue distance dans un contexte paysager horizontal

23. Favoriser un urbanisme de rues en composant un front bâti sur les entrées de bourg et travailler des franges nettes entre les secteurs bâtis et la campagne environnante 24. Composer un paysage valorisant les éléments d'identité maraîchine pour les zones d'activités économiques et gérer les ruptures d'échelle entre bâti monumental et bâti traditionnel

25. Mobiliser l'eau et le bocage en tant qu'éléments structurants des projets de zones d'activités et

- 26. Choisir le bon emplacement : éviter les implantations en point haut concilier l'effet de vitrine et le maintien de
- 27. Travailler l'insertion dans le paysage des bâtiments les plus isolés (implantation, topographie, architecture, clôture,
- 29. Composer un projet d'insertion paysagère en lien direct avec le contexte (pas d'alignement systématique par exemple)
- 30. Ménager des ouvertures sur le paysage et aménager les belvédères et points d'arrêt, notamment coordonner ceux présents sur les collines et les coteaux autour du marais - Maintenir les perspectives sur les éléments patrimoniaux de la ville
- 31. Composer avec la topographie naturelle pour éviter les déblais/remblais dans la conception des nouvelles infrastructures
- 32. Eviter les remblais en zone humide
- 33. Valoriser les premiers plans et préserver le patrimoine végétal associé aux voies

Pour en savoir plus sur les enjeux des paysages à l'échelle régionale :

Lien sur les enjeux régionaux

Les enjeux développés sont des pistes de réflexion et d'action pour les acteurs locaux qui font écho aux enjeux révélés à l'échelle régionale. Ils se traduisent de manière synthétique dans le bloc diagramme ci-dessus.

5.1 Accompagner sur le plan paysager les dynamiques de valorisation du Marais poitevin

L'analyse des dynamiques en mouvement sur l'unité paysagère montre que le marais poitevin connaît des évolutions liées à son attractivité provenant d'origines diverses : à savoir, des dynamiques rétro-littorales en lien avec le report des pressions vécues sur les stations balnéaires, mais également des interventions liées à la mise en avant du patrimoine naturel et architectural des marais. Dès lors, les enjeux liés à l'accueil de nouveaux habitants et de touristes, dans le respect des sites et paysages est particulièrement prégnant au sein de cette unité. Les aménagements visant à l'accueil de population touristique et à la valorisation du patrimoine sont d'autant plus sensibles d'un point de vue paysager.

- o Accueillir dans le respect des sites et de la qualité des paysages : assurer une découverte des marais compatible avec les activités qui participent à sa gestion
- o Assurer l'accessibilité aux paysages emblématiques et favoriser les cheminements et continuités paysagères entre les espaces (développement des circuits pédestres et cyclables intégrés)
- o Porter une attention particulière à l'intégration paysagère des lieux d'accueil touristique ainsi qu'à l'aménagement des structures d'accompagnement (aires de stationnement, belvédères, bancs...)
- Valoriser les rapports visuels au lointain (coteaux bocagers, cordon dunaire boisé, silhouette urbaine de La Rochelle, île de Ré)
- o Maîtriser l'évolution des paysages rétro-littoraux face au report de pression touristique et urbaine
- o Limiter et homogénéiser les objets de signalétique



UP49-50-01 Privilégier comme ici un enherbement simple de la berge qui donne une unité d'aménagement entre le marais et l'espace urbanisé (Champagné-les-Marais)



UP49-50-03 La mobilisation de formes simples et de couleurs et matériaux conformes aux usages traditionnels locaux permettent une intégration paysagère qualitative (Pôle des Espaces Naturels du Marais Poitevin à Saint-Denis du Payré)

5.2 Maintenir l'équilibre entre pratiques agricoles et dynamiques naturelles pour préserver les paysages remarquables des marais

Malgré la présence de quelques cultures viticoles et des parcelles destinées aux activités de polyculture élevage, notamment au niveau des anciennes îles calcaires, l'unité paysagère du marais poitevin connaît actuellement une tendance au développement des grandes cultures céréalières et un recul de l'élevage qui accélèrent l'ouverture des paysages par la diminution des linéaires de haies. L'intégration des bâtiments agricoles est notamment un enjeu dans le cadre paysager très horizontal. Un des enjeux forts du marais pour préserver son identité paysagère est de maintenir une activité agricole variée et ses usages liés. Par ailleurs, un des enjeux structurants pour l'unité réside dans le rôle fondamental du bocage comme valeur patrimoniale, valeur biologique et paysagère de ce paysage artificiel. Faire projet dans le marais, c'est recomposer le territoire et l'adapter aux nouveaux usages avec comme trame fondatrices le bocage et l'eau.

- o Maintenir une activité agricole variée et ses usages liés
- o Recomposer le territoire et l'adapter aux nouveaux usages avec comme trames fondatrices le bocage et l'eau
- o Maintenir l'agriculture spécifique des espaces inondables des marais et fonds de vallées
- o Accompagner l'évolution de l'activité traditionnelle de maraîchage dans le marais
- o Préserver la lisibilité du fonctionnement hydraulique dessinant le parcellaire qui caractérise les paysages du marais. Il est important de distinguer le drainage gravitaire de surface (ados-rigoles), avec le drainage enterré avec pompes de relevage qui s'est le plus développé, a remodelé le parcellaire et simplifié considérablement le réseau hydrographique de surface.
- o Maîtriser l'impact paysager de l'implantation des bâtis à vocation agricole dans les paysages ouverts du marais desséchés et du marais intermédiaire
- o Gérer le patrimoine des arbres taillés en têtards
- Limiter la plantation en plein de peupliers dans les parcelles
- Valoriser la présence des paysages viticoles ponctuels



UP49-50-05 Le linéaire arboré, qui marque la présence d'un axe, filtre l'inscription visuelle du bâti agricole (Saint-Michel-de-L'Herm)



UP49-50-06 Une hauteur relativement basse, une couleur neutre, ainsi qu'un accompagnement végétal filtrant permettent une meilleure intégration paysagère du bâti agricole (Vix)

5.3 Maîtriser la pression urbaine dans un contexte paysager sensible

Si l'unité paysagère du marais poitevin n'est pas sujette à des dynamiques constructives très soutenues, les enjeux liés au développement urbain y sont particulièrement sensibles. En effet, l'ouverture des paysages induit une exposition renforcée des évolutions paysagères, notamment des extensions urbaines sous forme pavillonnaire qui s'effectuent en majorité sur les reliefs des anciennes îles calcaires et contribuent à réviser les paysages de transition entre espace aggloméré et espace agri-naturel. L'enjeu pour cette unité est également de penser un développement urbain qui s'accorderait à l'identité paysagère du marais (formes urbaines, matériaux, etc...).

- o Maîtriser les extensions urbaines pour garantir une gestion économe de l'espace et la lisibilité des paysages : préserver les activités d'élevage situées aux abords directs des bourgs Maintenir les possibilités de pâtures d'hivernage sur les franges de marais ou sur les coteaux de vallées pour limiter les risques de mutation de ces paysages
- o Assurer un développement de l'habitat qui participe à l'identité des paysages urbains en valorisant leur site d'implantation insulaire ou rivulaire du marais
- Veiller à la cohérence et à l'identité urbaine, architecturale et paysagère des différents quartiers en fonction de leur implantation :
 - par une recherche de formes et de colorimétrie adaptées au contexte
 - en recomposant le nouveau quartier en réutilisant la trame bocagère comme urbanisme végétal pour remettre en lien les nouvelles structures urbaines avec le bourg ancien et le marais. Le rôle protecteur du bocage, abri de biodiversité et filtrant le vent, les vues est essentiel pour les nouveaux quartiers exposés en première ligne des champs. Il faut réutiliser la trame bocagère comme trame végétale structurante de l'urbanisme contemporain
- o Préserver le patrimoine végétal des espaces urbanisés (jardins, parcs, arbres d'alignement, potagers, berges...) comme élément structurant d'un projet d'urbanisme végétal cohérent
- o Valoriser la présence de l'eau au cœur et à proximité des villages par des cheminements et des espaces publics associés
- o Limiter l'impact visuel et structurel des voiries dans le paysage des aménagements péri-urbains



UP49-50-07 Maitriser les covisibilités des extensions urbaines et des monuments emblématiques (Maillezais)



UP49-50-08 Le caractère horizontal du paysage et l'absence d'une végétation filtrante créé une exposition forte des extensions urbaines depuis l'espace rural (Saint-Michel-de-L'Herm)

5.4 Maîtriser les développements des projets d'infrastructures et d'activités économiques

Si l'unité paysagère du marais Poitevin ne présente pas de zones d'activités de taille très importante, la question de l'intégration des bâtiments d'activités est un enjeu non négligeable au vu de la sensibilité paysagère des lieux. IL faut rappeler par ailleurs que l'affichage publicitaire est interdit dans le périmètre du PNR. Dans ce contexte, il s'agira de développer une approche permettant une transition qualitative avec les paysages de marais qui passera notamment par :

- o Favoriser une implantation maîtrisée limitant une exposition visuelle de longue distance dans un contexte paysager horizontal
- o Favoriser un urbanisme de rues en composant un front bâti sur les entrées de bourg et travailler des franges nettes entre les secteurs bâtis et la campagne environnante
- o Composer un paysage valorisant les éléments d'identité maraîchine pour les zones d'activités économiques et gérer les ruptures d'échelle entre bâti monumental et bâti traditionnel
- o Mobiliser l'eau et le bocage en tant qu'éléments structurants des projets de zones d'activités et d'infrastructures



UP49-50-09 La prolifération des affichages publicitaires perturbe la lisibilité de l'entrée de ville et de la silhouette villageoise (Saint-Michel-de-L'Herm)

- o Choisir le bon emplacement : éviter les implantations en point haut concilier l'effet de vitrine et le maintien de la qualité de l'entrée de ville gérer les espaces de recul entre les voies et les bâtiments
- o Travailler l'insertion dans le paysage des bâtiments les plus isolés (implantation, topographie, architecture, clôture, plantations)
- o Masquer ou accompagner les zones de stockage et les aires de manœuvre et de stationnement
- o Composer un projet d'insertion paysagère en lien direct avec le contexte (pas d'alignement systématique par exemple)

Dans le cadre du paysage très ouvert des marais, le développement des infrastructures de transports a un impact direct. Afin de limiter celui-ci, il conviendra de développer une approche visant à maîtriser les aménagements accompagnant le maillage rural et minimiser les obstacles visuels. Les entrées d'agglomération pourront être accompagnées d'aménagements adaptés visant à assurer la lisibilité de la transition entre espace urbain et espace rural.

- Ménager des ouvertures sur le paysage et aménager les belvédères et points d'arrêt, notamment coordonner ceux présents sur les collines et les coteaux autour du marais Maintenir les perspectives sur les éléments patrimoniaux de la ville
- o Composer avec la topographie naturelle pour éviter les déblais/remblais dans la conception des nouvelles infrastructures. Eviter les remblais en zone humide
- o Valoriser les premiers plans et préserver le patrimoine végétal associé aux voies
- o Pour les voies structurantes, un accompagnement qualitatif notamment pour l'aménagement des pistes cyclables, est à rechercher

La charte PNR du Marais Poitevin encourage les collectivités à mieux gérer le cas des enseignes et pré-enseignes, publicités en fonction des enjeux paysagers. La publicité est interdite dans le périmètre du site classé. Le PNR encourage le développement de règlements locaux de publicité (RLP) dans les villes-portes et les secteurs à forte pression touristique.